



EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Publié le : 26/10/2026

Séance du 15 octobre 2026

**Le Conseil Municipal, convoqué le 08 octobre 2026, s'est réuni
à l'hôtel de Ville de Besançon**

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de M. Ludovic FAGAUT, Maire

Étaient présents : M. Mohamed AIT-ALI, M. Hasni ALEM, M. Guillaume BAILLY, Mme Isabelle BORDAT, Mme Nathalie BOUVET, M. Jimmy BRESILLION, Mme Estelle CAMARA, Mme Aline CHASSAGNE (à compter de la question n° 2), M. Serge COUËSMES, M. Laurent CROIZIER, M. Jérôme CUPILLARD, M. Clément DARCQ (à compter de la question n° 2), M. Franck DEFRASNE, Mme Marie-Line EGRON, M. Ludovic FAGAUT, Mme Anne FALGA, Mme Lydie FRANCART, M. Didier GENDRAUD, M. Abdel GHEZALI, Mme Laura GINIOT, Mme Marie GRUILLOT, Mme Leïla HANNOUNI (à compter de la question n° 2), M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n° 3), Mme Emmanuelle HUOT CUSENIER, M. Patrick JACQUES, Mme Véronique JELSCH, Mme Myriam LEMERCIER, M. Jean-Sébastien LEUBA, Mme Madeleine LHOMME, Mme Hélène MAGNIN-FEYSOT, M. Martin MELLION, Mme Eléonore METZGER, Mme Emmanuelle MEUNIER, M. Frank MONNEUR, Mme Manon MONNIER, Mme Laurence MULOT CESARI, M. Pascal ORLANDI, Mme Sophie PESEUX, M. Anthony POULIN, M. Jean-Pascal REYES, M. Djilalli SAHLAOUI, Mme Anne-Rachel SCHERTZ, Mme Flora SIMONIN, Mme Esther SZWARC, M. Fabrice TAILLARD, Mme Frédérique THOMAS-MAURIN (à compter de la question n° 2), M. Kévin VEJUX, M. Patrick VERDIER, Mme Séverine VÉZIÈS, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE

Secrétaire : Mme Anne-Rachel SCHERTZ

Étaient absents : M. Patrick BOUZAT, M. Bruno CAIRE, M. Jérémy JEANVOINE

Procurations de vote : M. Patrick BOUZAT à M. Guillaume BAILLY, M. Bruno CAIRE à Mme Isabelle BORDAT, Mme Aline CHASSAGNE à M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Clément DARCQ à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 1 incluse), Mme Leïla HANNOUNI à Mme Marie GRUILLOT (jusqu'à la question n° 1 incluse), M. Jérémy JEANVOINE à Mme Lydie FRANCART

OBJET : 16 - Construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard dans le quartier des Vaîtes -
Plan de financement et demandes de subventions

Délibération n° 008432

Construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard dans le quartier des Vaïtes - Plan de financement et demandes de subventions

Rapporteur : M. Pascal ORLANDI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°3	05/10/2026	Favorable unanime

Résumé :

L'opération de construction d'un nouveau groupe scolaire Tristan Bernard aux Vaïtes fait partie du programme des équipements publics de la ZAC des Vaïtes et s'établira sur une parcelle de 4 500m² limitrophe du tramway et des liaisons viaires. Ce projet permettra à terme de déconstruire l'actuelle école élémentaire Tristan Bernard et ses locaux annexes.

Le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement, pour un montant de travaux de 7 050 000 € HT (valeur avril 2024).

Le Conseil Municipal du 15 mai 2025 a attribué le marché de maîtrise d'œuvre pour 1 319 123.32 € HT à l'équipe représentée par A+ SAMUEL DELMAS – Paris pour un montant de travaux actualisé en février 2025 à 7 106 400 € HT.

Suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2026, un avenant 2 a été conclu avec le maître d'œuvre pour arrêter le coût prévisionnel des travaux au stade de l'avant-projet définitif à 7 117 000 € HT et fixer la rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 397 038.14 € HT (+ 5.91 % par rapport au montant initial du marché).

Le présent rapport a pour objet de valider le plan de financement de l'opération permettant ainsi de solliciter les subventions auprès des partenaires financiers.

I. Contexte

A – La ZAC des Vaïtes revisitée

Dans sa version révisée, la ZAC des Vaïtes prévoit la construction de 600 logements d'ici à 2033 avec des livraisons échelonnées entre 2027 et 2033.

Au titre des équipements publics, il est prévu la construction d'un groupe scolaire (école maternelle + école élémentaire).

B – L'école Tristan Bernard existante

L'actuelle école élémentaire Tristan Bernard est un bâtiment en fin de vie et avec des inadaptations fonctionnelles notamment des difficultés à accueillir dans de bonnes conditions des enfants porteurs de troubles du spectre autistique. On peut également citer le bâtiment de restauration en construction modulaire très vétuste. Sa réhabilitation lourde pour lui donner un niveau de performance environnementale acceptable et des fonctionnalités conformes aux attentes actuelles d'un équipement scolaire représenterait un investissement très important sans pour autant aboutir à un patrimoine bâti qualitatif pérenne. Cela serait doublé d'un chantier long en site occupé source de nuisances fortes.

En ce sens, la livraison du nouveau groupe scolaire Tristan Bernard permettra ainsi de désaffecter l'actuelle école élémentaire Tristan Bernard et, dans la continuité, de la déconstruire.

En outre, il convient de rappeler que la vétusté de l'école maternelle a conduit à la délocalisation des 67 élèves (3 classes) de maternelle sur le site de l'ancienne école maternelle Jean Macé puis au désamiantage et à la déconstruction d'anciens locaux préfabriqués. En accompagnement de ce déplacement, la Ville a mis en place une navette entre les deux écoles (entre élémentaire Tristan Bernard et maternelle Tristan Bernard à Jean Macé) le matin et le soir pour la gestion des fratries et simplifier les organisations familiales. Ces dispositions sont factrices de déperdition de temps et ont un coût financier.

II. Objectifs

A - Programme fonctionnel et surfacique

Pour mémoire, le programme des travaux consiste principalement en la construction de 10 classes susceptibles d'accueillir des enfants de la petite section de maternelle à la classe de CM2 en élémentaire ainsi que les espaces annexes tels que bureau de direction, locaux de stockage, salles de repos (sieste des petites et moyennes sections), locaux techniques tels que ventilation. En sus, sont prévus les locaux pour l'accueil d'une Unité d'Enseignement Externalisée (UEE) permettant à des enfants accueillis dans des établissements médico-sociaux (IME/IMPRO, ITEP, IES, IEM) de suivre partiellement ou totalement une scolarité en établissement scolaire ordinaire. Enfin, le projet prévoit une salle polyvalente ouverte sur le quartier en dehors des temps scolaires et périscolaires.

La restauration scolaire en liaison froide permettra d'accueillir 280 rationnaires répartis comme suit :

- 120 rationnaires en maternelle pour 120 places assises : 1 seul service à table
- 160 rationnaires en élémentaire pour 80 places assises intégrant une ligne de self

B - Objectifs énergétiques et environnementaux

Le futur équipement en construction neuve sera soumis à la RE 2020 (Réglementation Environnementale 2020). Il visera une conformité aux objectifs E4C2 (niveau 4 en énergie = bâtiment à énergie positive et niveau 2 en carbone) soit le niveau maximal du référentiel E+C-. Cela permettra de limiter au plus les émissions de gaz à effet de serre induites par la construction du bâtiment et l'aménagement du site.

Des panneaux photovoltaïques ainsi que thermiques sur l'ensemble des toitures seront mis en œuvre. L'objectif de performance énergétique vise une consommation ≤ 15 kWh/m²/an.

Le Conseil Municipal du 20 juin 2024 a arrêté le programme de l'opération et validé son lancement pour un montant global d'opération évalué à 8 830 000 € HT soit 10 596 000 € TTC toutes Dépenses Confondues (TDC) intégrant les travaux, les honoraires de Maîtrise d'œuvre et des Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), les provisions pour aléas de chantier et pour les révisions des marchés, les frais divers, etc.

III. Evolutions du programme et arrêt du coût prévisionnel définitif des travaux

Compte tenu des opportunités du site et de la nécessité d'améliorer *a maxima* le confort d'été, des études supplémentaires ont été demandées par la maîtrise d'ouvrage en phase d'avant-projet, études de variantes sur la partie élémentaire, déplacement de la salle polyvalente au nord-ouest de la parcelle, ainsi qu'en phase projet (mise en place d'un chauffage et rafraîchissement par géothermie en lieu et place d'un chauffage bio masse).

Conformément à l'article L2421-5 du Code de la Commande Publique et suite à l'avis favorable de la Commission d'Appel d'Offres du 26 juin 2026, un avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre a arrêté le coût prévisionnel définitif des travaux ainsi que le forfait de rémunération définitive de l'équipe de maîtrise d'œuvre. Cet avenant n°2 se résume à :

- prendre en compte des modifications de programme pour tenir compte des demandes de la maîtrise d'ouvrage précitées et des contraintes du site qui ont entraîné des études complémentaires de la maîtrise d'œuvre pour un montant forfaitaire supplémentaire de 42 400 € HT au stade avant-projet ;
- acter le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre qui a été fixé à 1 320 526.14 € HT en étant indexé sur le coût prévisionnel définitif des travaux de 7 117 000.00 € HT (valeur février 2025)
- acter une rémunération complémentaire à hauteur de 34 112 € HT pour étudier la mise en œuvre de la géothermie en lieu et place de la solution de chauffage initialement envisagée au stade PROjet (PRO) ;

soit une rémunération totale après avenant n°2 de 1 397 038.14 € HT (+ 5.91% par rapport au montant initial du marché)

A l'issue des études PRO remises au cours du mois de juin 2026, la prise en compte de la géothermie et les adaptations nécessaires pour encore améliorer le confort d'été conduisent à une évolution du

coût prévisionnel définitif des travaux à **7 400 000 € HT** (valeur février 2025), portant le cout d'opération à **12 000 000 € TTC TDC**.

IV. Budget d'opération, plan de financement et calendrier prévisionnel

Le budget toutes dépenses confondues de cette opération est estimé à **10 000 000 € HT**, soit **12 000 000 € TTC TTC**, répartis comme suit :

	Montants TTC
Travaux (valeur février 2025)	8 880 000.00 €
Honoraires de maîtrise d'œuvre (valeur Février 2025)	1 676 446.00 €
Provisions pour aléas	557 000.00 €
Provisions pour révisions de prix	190 288.00 €
Provision pour mobilier	300 000.00 €
Autres frais (prestations intellectuelles hors maîtrise d'œuvre et dépenses diverses)	396 266. 00 €
Coût d'opération – Total toutes dépenses confondues	12 000 000.00 €

Le plan de financement prévisionnel s'établit ainsi :

- Etat	350 000 €
- Région Bourgogne-Franche-Comté	300 000 €
- Département du Doubs	350 000 €
- Caisse d'Allocations Familiales	270 000 €
- ADEME - CCRT Grand Besançon Métropole	70 560 €
- ADEME (études)	9 678 €
- Grand Besançon Métropole	60 000 €
- Participation de la concession d'aménagement	1 080 000 €
- Ville de Besançon	7 509 762 €
TOTAL HT	10 000 000 €
- TVA à la charge de la Ville de Besançon	2 000 000 €
TOTAL TTC	12 000 000 €

La Ville de Besançon s'engage à prendre en charge les financements non acquis.

Pour ce qui est du calendrier prévisionnel, la consultation des entreprises a été engagée en septembre 2026 afin de pouvoir notifier les marchés pour janvier 2027. Les travaux sont programmés sur l'année 2027 et le 1^{er} semestre 2028, la réception courant d'été 2028 pour une livraison du groupe scolaire lors de la rentrée de septembre 2028.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise M. le Maire, ou son représentant, à solliciter des subventions auprès de l'Etat, de la Région Bourgogne-Franche-Comté, du Département du Doubs, de la Caisse d'Allocations Familiales, de l'ADEME, de Grand Besançon Métropole, et de tout autre partenaire susceptible de participer à l'opération, et à signer les éventuelles conventions à intervenir.

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 55

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 0

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,

L'Adjointe à la culture, au patrimoine
historique et aux espaces culturels,
Anne-Rachel SCHERTZ



Document signé électroniquement

Le Maire,
Ludovic FAGAUT



Président de Grand Besançon Métropole.

Document signé électroniquement